

Modalisation et formes verbales

Pierre Claudé

Citer ce document / Cite this document :

Claudé Pierre. Modalisation et formes verbales. In: L'Information Grammaticale, N. 21, 1984. pp. 8-11.

doi : 10.3406/igram.1984.2251

http://www.persee.fr/doc/igram_0222-9838_1984_num_21_1_2251

Document généré le 16/10/2015

Modalisation et formes verbales

Pierre CLAUDE

La modalité a été définie par Meillet comme "l'attitude mentale du sujet parlant vis-à-vis du procès exprimé par le verbe".

Cette définition est peut-être restrictive en ce sens qu'elle limite l'attitude mentale du sujet parlant au "procès exprimé par le verbe", mais essayer de l'étendre serait courir le risque – qui n'est que trop réel – de mettre de la modalité partout. Nous ne courons pas ce risque.

Notre propos n'est pas de revenir sur les différentes formes de modalités, mais seulement d'étudier comment la modalisation peut se faire par une manipulation des formes verbales affectant :

- les modes
- les temps
- les aspects,

en insistant surtout sur le traitement des aspects.

I – MODALISATION PAR MODIFICATION DES MODES

Il est de tradition de dire de l'indicatif que c'est le mode du réel, par opposition au subjonctif, qui serait le mode de l'imaginé : dans un cas, des choses se passent, se passeront, ou se sont passées, dans notre univers quotidien, alors que, dans l'autre, elles se passent dans notre tête, qui est un lieu où il se passe beaucoup de choses.

La modalisation est donc du côté du subjonctif, dont on connaît les multiples usages (expression de l'éventuel, du doute, etc.) d'habitude présentés pêle-mêle, mais où néanmoins on peut retrouver – entre autres – les vieilles distinctions aristotéliennes :

- modalités *épistémiques* :

l'exclusion : il est exclu qu'elle vienne

le *contestable* : qu'il soit innocent est contestable

le *plausible* : il est plausible que vous soyez dans le vrai

(le "certain", lui, se passe aussi dans la tête, mais est trop proche de la réalisation pour justifier le subjonctif : "il est certain qu'il viendra". Il en est de même du "sûr",

du "probable", ou de ce que l'on croit : "je crois qu'elle viendra) . . . à quoi on peut encore ajouter l'"espéré" (j'espère qu'elle viendra) qui, sans être à proprement parler de l'*épistémique*, y touche par cette sorte de "cristallisation" qui donne réalité et densité à ce que l'on désire fortement).

- modalités *aléthiques* :

Il est nécessaire/impossible/contingent/ possible . . . qu'elle vienne.

- modalités *déontiques* :

Il est obligatoire/interdit/facultatif/permis . . . qu'elle vienne ;

sans compter les variantes : il faut, il importe, etc. . . .

Le pouvoir modalisateur du subjonctif apparaît avec une netteté particulière dans l'emploi de "bien que . . .", ou dans une paire comme : "j'admets qu'il soit fatigué"/ "j'admets qu'il est fatigué". "Bien que . . .", qui introduit la reconnaissance d'un fait réel ("Bien qu'il soit fatigué" reconnaît l'existence de la fatigue), devrait être suivi d'un indicatif. Pourquoi alors le subjonctif ? Nous sommes ici au cœur du problème de la modalité, qui met en question la réalité objective des choses, puisque ce qui est vrai pour une personne peut l'être beaucoup moins -- ou pas du tout -- pour une autre. Sans doute est-il (indicatif) fatigué, mais pour moi, locuteur, il ne l'est pas, et nous allons faire *comme si* il ne l'était pas. D'où le subjonctif.

On ferait des remarques analogues pour "j'admets que . . ."

II – MODALISATION PAR MODIFICATION DES TEMPS

L'expression de "l'attitude mentale du sujet parlant" se réalise, du point de vue formel, par l'ajout d'un signe (un verbe par exemple : devoir, falloir, etc.), ou par la substitution d'un signe "porteur de subjectivité" à un autre qui en principe est neutre.

Dans le domaine verbal, les substitutions peuvent être les suivantes :

- 1) *le présent au passé* :

C'est le cas du "présent historique"

— Le quatorze juillet, le peuple de Paris s'empare de la Bastille.

L'effet de cette phrase est certes de rendre le lecteur-auditeur "présent" au moment de cet événement historique, mais pas au point qu'il en oublie le moment de l'énonciation (son propre présent réel), sans quoi il ne saurait pas qu'il assiste à la "prise de la Bastille", au sens que nous donnons maintenant, en 1984, à cette expression historique. L'énonciateur n'est pas seul à "modaliser" l'événement relaté. Le déroulement du temps lui-même s'en charge.

Dans le même ordre d'idées, nous pouvons maintenant écrire : "En 1905 naît l'auteur de *La Nausée*". Nous n'aurions pas pu l'écrire en 1914.

2) le présent au futur :

Exemple : — Je le vois demain.

S'agit-il dans ce cas d'une modalisation (par rapport à : "Je le verrai demain") ? Probablement pas, si l'on tient compte :

d'une part, de l'opinion des grammairiens qui nient l'existence d'un temps futur, d'autre part, des tendances simplificatrices du locuteur moyen, qui préfère employer le très banal présent à des temps — ou à des modes — à la conjugaison un peu aléatoire comme le futur ou le subjonctif.

3) le passé au présent :

Exemple : "je venais vous demander si . . .", pour "je viens vous demander si . . ." ou : "Comme il était joli, ce bébé. Comme il mangeait bien sa bouillie !" (pour : "comme il est joli . . .")

Dans ces deux phrases, il y a substitution d'un passé à un présent, mais comme ce passé est l'imparfait, et que souvent l'imparfait se caractérise davantage par ses particularités aspectuelles que par sa position sur l'échelle du temps (les deux étant difficilement séparables), ce cas sera évoqué dans la partie de cet exposé consacré aux aspects.

4) un passé à un autre :

C'est le cas de "A huit heures, leur voiture se jetait contre un arbre", mais nous ferons ici la même remarque que pour le cas précédent.

5) un futur à un présent :

Cette substitution a lieu :

— soit pour atténuer un ordre, ou le caractère trop direct d'une demande, d'une offre ou d'un refus :

— Je vous demanderai de débarrasser cette table.

— Cela fera cent francs.

— Merci Monsieur. Et combien est-ce que je vous devrai ? (phrase dite par une paysanne bretonne à un automobiliste qui l'avait prise en "auto-stop". Cette phrase, qui renvoie une dette (imaginaire) à un avenir indéterminé est particulièrement inté-

ressante et peut être rapprochée — mutatis mutandis — de certains emplois du futur antérieur, qui eux aussi renvoient à un hypothétique règlement de comptes dans l'avenir (Exemple : "Ce que vous faites au plus petit de mes frères, c'est à moi que vous l'aurez fait." . . . sous-entendu : "quand viendra l'heure du jugement").

— Je ne saurai le faire (ou, bien sûr, "je ne saurais le faire")

— soit pour souligner le caractère inhabituel d'une habitude invétérée :

— Voilà un type qui vous boira ses trois litres de vin par jour.

— soit pour exprimer une hypothèse :

— Je ne vois plus Paul. Je suis allé à son usine, il n'y était pas non plus et l'on m'a dit : "il sera (sans doute) malade."

Cette dernière phrase est au discours direct. Au discours indirect, elle devient : ". . . l'on m'a dit qu'il serait malade". Le conditionnel ici résulte de l'accord des temps (puisqu'il se trouve dans une phrase où le verbe de la principale est au passé) et garde la valeur modale du futur.

Or il arrive que la principale soit sous-entendue. Le conditionnel n'en demeure pas moins, ce qui donne des phrases comme :

"Paul ? Il serait malade", auxquelles on pourrait ajouter des propositions du genre : "dit-on", "paraît-il", etc. ce qui confirme l'hypothèse du discours indirect.

Tout ce qui précède, pour le futur tout au moins, est valable pour l'anglais, où l'on trouve, correspondant à certaines des phrases ci-dessus :

— That'll be £ 10.

— That fellow will drink . . .

— He will be ill . . .

Ce *will* en arrive donc à exprimer une probabilité comme si, à l'issue d'une série de modifications sémantiques, son sens était passé par les stades suivants :

— expression d'une volonté (Will you take this woman as your lawfully wedded wife ? I will)

— expression du futur (I will go to the USA next summer) : puisqu'au départ il y a volonté, l'action suivra.

— expression d'une habitude (He will (always) drive when he is drunk : qui a bu boira).

— expression enfin d'une probabilité (Your name is Dupont ? You will be French then : puisque d'habitude les Dupont sont français)

6) un conditionnel à un présent :

C'est le cas de "il serait mort, si l'on en croit la rumeur", qui vient d'être évoqué.

III — MODALISATION PAR MODIFICATION DE L'ASPECT

La "modification de l'aspect" dont il s'agit consiste essentiellement en un *allongement du procès*.

Le principe en est simple : Pour attirer l'attention sur un fait important, on le rend répétitif s'il est unique (en apparence tout au moins), ou on en prolonge la durée, de sorte qu'il apparaisse à l'allocutaire comme -- à la limite -- non-terminé (dans le cas où il est passé).

Deux cas sont possibles :

1) *Substitution d'une action qui dure encore dans le présent, ou qui semble répétitive, à l'action unique dans le passé :*

Exemple : "Qui est-ce qui mange mes tartines ?"

Cette phrase peut fort bien être dite par le pensionnaire d'un hôtel quelconque à qui cette mésaventure (trouver au petit déjeuner l'assiette de "toasts" vidée de son contenu par un malotru) arrive pour la première fois. Sa protestation cependant a l'air de faire de lui la victime d'une habitude. Ou alors on peut gloser ce présent en disant que si le méfait est en fait passé, il n'en semble pas moins toujours présent, au moins par ses conséquences. Autre phrase du même genre, dite par quelqu'un qui découvre des traces de pas dans son vestibule en rentrant chez lui :

"Mais qui donc salit mon carrelage ?" (au lieu de "a sali").

2) *Substitution de l'imparfait au présent : ou à un passé :*

C'est le cas de "l'imparfait de rupture" de "A huit heures, leur voiture . . .", ou des phrases suivantes :

- 1 : Il arriva au Louvre. Il traversa les Tuileries. Il poursuivit par la Place de la Concorde. Au loin un coup de canon éclatait (récit de la Commune)
- 2 : Un peu plus tard, le train déraillait.
- 3 : Un pas de plus, il tombait dans le lac.
- 4 : Sans moi, vous étiez perdu.
- 5 : Je venais vous demander de me prêter de l'argent.

Ces phrases ont en commun d'avoir un verbe à l'imparfait qui, dans tous les cas, pourrait être remplacé par le même verbe à un temps plus en harmonie, semblerait-il, avec les autres verbes de la phrase, soit :

. . . un coup de canon éclata.
. . . le train dérailla.
. . . il serait tombé . . .
. . . vous auriez été perdu.
Je viens vous demander . . .

Dans les phrases 1 et 2, l'imparfait se substituant au passé simple semble allonger une action dont le sémantisme pourtant est plus ponctuel que duratif. Ce sémantisme est même tout à fait ponctuel dans la phrase 1. Il semble dans cet exemple que le lecteur -- devenu spectateur -- soit présent au moment où l'obus éclate. Il y a immobilisation du temps et arrêt du récit. Il en est de même dans les phrases 3 et 4. L'hypothèse impliquée par des conditionnels comme "serait tombé" ou "auriez été" passe au second plan, *comme si* la chute ou la perte étaient, à ce moment-là, *en train de se passer* et présents dans toute leur horreur.

La phrase 5 est également modale, en ce sens que le locu-

teur *agit* sur la présentation du fait impliqué pour le faire paraître autre qu'il n'est en réalité : non pas plus frappant ou sensationnel, mais au contraire cette fois moins évident, moins visible. Et si le locuteur veut attirer l'attention de l'allocutaire sur ce qu'il dit, c'est moins sur la matérialité du service à rendre que sur sa propre politesse. Il peut d'ailleurs aller plus loin dans ce sens en disant : "J'aurais voulu . . ." (sous-entendu : si j'avais osé, mais c'est chose du passé, n'en parlons plus . . .)

Soit maintenant la phrase suivante :

- Quand il entra, elle frappait son chien.

On ne saurait dire de l'imparfait de cette phrase qu'il est modal si l'on retient comme critère qu'un temps modal est un temps que l'on a substitué à un autre (qui, lui, est neutre), pour attirer l'attention sur un procès remarquable. "Elle frappait" est en effet le seul temps possible ici. Que faire alors si l'on veut souligner le caractère scandaleux de l'action décrite ? Eh bien, la démarche dans ce cas est la même que la démarche modalisatrice qui remplace "elle se jeta" par "elle se jetait" pour rendre le procès plus visible : on allonge l'action par une forme verbale appropriée : "Elle était (bel et bien) en train de battre son chien".

Il est à remarquer que beaucoup des considérations ci-dessus concernant l'imparfait pourraient s'appliquer à la forme anglaise en - ING, qui, comme l'imparfait :

- est par essence imperfectivisante
- est modalisatrice en raison même de cette imperfectivité
- semble, en raison de son expressivité, devenir de plus en plus populaire.

Reste à expliquer l'imparfait des propositions hypothétiques commençant par "si" (si j'avais assez d'argent, j'irais en vacances) : il est paradoxal que, pour l'expression d'une hypothèse portant sur le présent, on emploie un temps passé. Il s'agit là encore d'un emploi modal de l'imparfait, comme on peut s'en rendre compte en comparant les deux phrases suivantes :

- 1 - Je vais vérifier mes comptes. Si j'ai assez d'argent, j'irai en vacances.
- 2 - Si j'avais assez d'argent, j'irais en vacances.

D'après la première phrase, il n'est pas exclu que j'aie assez d'argent. Cette somme dont j'ai besoin pour mes vacances pourrait fort bien faire son apparition dans mon monde *réel* . . . ce qui n'est pas le cas d'après la phrase n° 2, qui exclut la possibilité que j'aie assez d'argent. L'imparfait est ici modalisateur en ce sens qu'il réduit jusqu'à les rendre nulles les chances très réelles que j'avais d'avoir de l'argent.

La relation entre les deux propositions "si j'ai" et "si j'avais" est, toutes choses égales par ailleurs, semblable à celle qui peut exister entre l'indicatif du verbe de la subordonnée dans : "Je cherche quelqu'un qui connaît le chinois" (qui implique l'existence probable, voire certaine, de la personne recherchée) et le subjonctif de la phrase parallèle : ". . . qui connaisse le chinois" (qui implique un doute très fort quant à l'existence d'une telle personne).

Pour en revenir aux deux phrases de départ, le verbe de la principale dans la première est au futur, ce qui est normal, étant donné le décalage des actions dans le temps, alors que le verbe de la principale de la seconde est au conditionnel, parce que cette forme est en accord formel avec l'imparfait de la subordonnée.

IV – CONCLUSION

La modalisation, nous l'avons vu, consiste à prendre du recul par rapport à la sécheresse des faits, dont l'existence souvent passe au second plan, alors que passe au premier l'attitude mentale, voire la réaction émotionnelle, du locuteur qui les relate. Comme il semble que ce soit une constante des langues de colorer de subjectivité leurs manifestations dans le discours quotidien, elles

font grand usage de formes qui en rehaussent l'expressivité, et c'est ainsi que des formes purement grammaticales en oublient leur vocation première (temporelle ou aspectuelle quand il s'agit du verbe) pour se mettre au service des opinions, des états d'âme, ou des modes.

Nous pensons ici surtout à l'*imparfait*, qui n'a cessé de gagner du terrain depuis le moyen-âge (le fameux "imparfait de rupture" envahit la presse), ou à la forme en – ING anglaise, dont beaucoup de locuteurs (surtout les "non-natives") truffent leur langue quotidienne, simplement parce que cela "fait bien", ou "très anglais" quand on vient de Hong-Kong, de Bamako, ou de Bécon-les-Bruyères.

Pierre CLAUDE
I.I.E.F. Strasbourg

INFORMATIONS

COLLOQUE INTERNATIONAL DE LINGUISTIQUE

Le Centre d'Analyse Syntaxique de l'Université de Metz organisera du 6 décembre au 8 décembre 1984 un Colloque International de linguistique sur le sujet :

LES DETERMINANTS : SYNTAXE ET SEMANTIQUE

Pour tous renseignements, s'adresser à :

KLEIBER Georges, Centre d'Analyse Syntaxique, Faculté des Lettres et Sciences Humaines
Université de Metz - Ile du Saulcy - 57045 METZ Cedex

- Les P.U.P.S. (Presses de l'Université de Paris-Sorbonne, 18, rue de la Sorbonne, 75230 Paris 05) publient :
 - ☆ *Le sens du parfait de l'indicatif actif en latin* (Colloque Guy SERBAT), 40 F.
 - ☆ *L'accent latin* (Colloque Joseph HELLEGOUARC'H), 30 F.
- *L'Université de Toulouse - Le Mirail*, Centre de linguistique et de dialectologie sociale, publie des **Cahiers de grammaire**. Plusieurs numéros parus. Renseignement auprès de

Jean-Pierre MAUREL
CLDS, Equipe de grammaire, UER de Langues anciennes,
108 bis, rue Vauquelin, 31058 Toulouse Cedex